

Subventions « Patrimoine »

Le budget primitif 2023 avait renvoyé la mobilisation de crédits pour le soutien de projets « patrimoine » au budget supplémentaire. Le vote de ce dernier, lors du Comité syndical de mars 2023, intègre l'inscription d'un montant de crédits à hauteur de 50 000 € pour le soutien à des projets. Lors des deux derniers Comités syndicaux, 13 demandes ont reçu un avis favorable pour un montant de 25 483,60 €. Depuis, 2 nouvelles demandes ont été reçues, elles sont présentées ci-dessous et récapitulées dans le tableau en fin de note.

La Loire pour tous (Association AcceSens) – 2022-2024

La demande de l'association AcceSens (précédemment Braille & Culture) s'inscrit dans le cadre du projet « La Loire pour tous », dont l'ambition est de constituer, à l'échelle du bassin de la Loire et ses affluents, un réseau d'espaces muséographiques et de sites naturels remarquables adaptés à l'accueil des publics en situation de handicap auditif, visuel et mental.

Entre 2018 et 2020, une première tranche du projet a été réalisée avec le soutien de l'Etablissement, elle a concerné 10 sites patrimoniaux situés en régions Auvergne-Rhône-Alpes et Centre-Val de Loire. Le financement apporté était à hauteur de 17 803 € (soit 10 % du montant total).

L'Etablissement public Loire est sollicité pour une 2^{ème} tranche du projet pour la période 2022-2024 qui concernera douze nouveaux sites sur le territoire des départements (via les politiques ENS) de l'Allier et de la Loire pour la région Auvergne-Rhône-Alpes, ainsi que du Cher, du Loir-et-Cher et du Loiret pour la région Centre-Val de Loire.

Budget prévisionnel :

Postes de dépenses	Montant (€)	Financeur(s)	Montant (€)	%
Audio descriptions : repérage in situ, écriture, correction, validation, suivi et enregistrement studio.	257 709,00 €	CR AuRA	35 954,00 €	13,95%
Vidéo en Langue Française des Signes (LSF) :		EP Loire	26 244,00 €	10,18%
Livrets de visite		FNADT	122 000,00 €	47,34%
Livrets d'iconographies		Autofinancement	73 511,00 €	28,52 %
Formation des personnels				
Plaquette promotionnelle				
Ingénierie projet / Coordination / Suivi administratif et financier/Déplacements				
TOTAL	257 709,00 €		257 709,00 €	

Il est à noter que la participation totale attendue de l'Etablissement public Loire pour la période 2022-2024 s'élève à 26 244 € (10,18 % du montant total). Pour l'année 2022, le montant de subvention attribué s'est élevé à 3 750 €. Pour **2023**, l'association sollicite l'Etablissement pour une subvention à hauteur de **11 247 €**, ceci ne préjugant pas ce qui pourrait être attribué ultérieurement.

Remplacement d'équipements de l'Aire de Camping-cars de Langogne Lac de Naussac (Communauté de communes du Haut-Allier)

La Communauté de communes du Haut-Allier a défini en avril 2021, un cadre d'intervention en matière d'aménagements et d'équipements touristiques sur et autour du Lac de Naussac. Dans ce cadre, la CCHA souhaite réaliser, en 2023, le remplacement d'équipements de l'aire de Camping-cars de Langogne – Lac de Naussac : remplacement de l'automate de paiement par carte bancaire et de la borne de services ainsi que l'adaptation des socles béton de support.

Budget prévisionnel :

Poste de dépenses	Montant (€) HT	Financeur(s)	Montant (€)	%
Borne de service	5 742,00 €	Etablissement public Loire	15 000,00 €	98,5 %
Automate de paiement CB	8 384,19 €	Autofinancement CCHA	226,19 €	1,5 %
Aménagement de la borne	1 100 €			
TOTAL	15 226,19 €	TOTAL	15 226,19 €	100 %

Par ailleurs, à propos de la demande adressée par l'association **SOS Loire Vivante – ERN France (43)** attirant l'attention de l'Établissement sur le versement du solde de la **subvention 2020 de l'opération « Rivières d'images et Fleuves de mots »**, et comme cela avait été convenu à l'occasion du dernier Comité syndical de juin, il est proposé, à titre exceptionnel, que le trop-perçu ayant fait l'objet d'un titre de recette d'un montant de 154,04 € soit annulé.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver les délibérations correspondantes.

Intitulé des projets soumis	Porteur/Bénéficiaire	Budget total	Avis sur les critères d'éligibilité			Subvention sollicitée		Proposition des services
			A	B	C			
Remplacement d'équipement de l'Aire de Camping-cars de Langogne Lac de Naussac	Communauté de communes du Haut Allier (48)	15 226,19 €	Naussac			15 000,00 €	98,50 %	15 000 € (Budget annexe barrages)
La Loire pour tous 2022-2024	Association AcceSens (63)	257 709,00 €	X	X	X	11 247,00 €	4,36 %	11 247,00 €
TOTAL						€		26 247,00 €

Subventions « Patrimoine » – Dans la limite du montant de crédits prévu chaque année, l'Etablissement public Loire soutient des actions à caractère patrimonial menées par des collectivités, des associations ou encore d'autres acteurs privés. Cet appui se décline dans plusieurs domaines, notamment les suivants : culturel, festif ou sportif.

Pour être éligible, un projet doit intégrer au moins deux des dimensions suivantes :

- l'itinérance à l'échelle du bassin (A) ;
- l'interrégionalité et l'interdépartementalité (B) ;
- l'exemplarité, l'innovation et le caractère reproductible des interventions (C).

La participation financière de l'Etablissement public Loire est établie comme suit :

- demandes relatives à des « produits » : subvention jusqu'à hauteur de 10 % ou du plus petit montant (indiqué dans le plan de financement) octroyé par une collectivité membre ; possibilité de pondération de 1 à 3 en fonction de la disponibilité ou du libre usage du produit ;
- demandes relatives à des « manifestations » : subvention jusqu'à hauteur de 5 % ou du plus petit montant (indiqué dans le plan de financement) octroyé par une collectivité membre ; pour les montants les plus élevés, possibilité de pondération de 1 à 3 en fonction de la visibilité.

De préférence, la règle la plus favorable aux finances de l'Etablissement est appliquée.

En lien avec l'intégration territoriale de la gestion des ouvrages dont il est propriétaire, l'Etablissement accorde une attention particulière aux demandes présentant un intérêt local concernant les sites de Villerest et de Naussac, pour lesquels il peut être dérogé aux critères ci-dessus.

Une visibilité du soutien octroyé par l'Etablissement public Loire est demandée, avec notamment la présence de son logo sur tous les supports de diffusion et de communication, voire l'invitation de représentants pour les manifestations financées.

Extrait du Règlement budgétaire et financier (juin 2016)

